

Didier
MUMENGI

Déclarer la guerre contre la faim

Militariser l'agriculture

5^{ème} tribune pour
un après - Covid salubre



Déclarer la guerre contre la faim

Militariser l'agriculture

La faim est l'ennemi national numéro un. Elle est la racine, la source et l'origine de tous les malheurs qui endeuillent la République Démocratique du Congo.

Ce pays qui crève de faim aujourd'hui comptait, en 1948, plus de 15.000 entreprises industrielles, commerciales et agricoles. Le pays possédait près de 3 millions d'hectares de terrains agricoles répartis entre 135.000 « fermettes » en région forestière et 250.000 « fermettes » en région de savane. Il a exporté plus de 8.500 tonnes de riz en 1950, dont près de 1.500 tonnes à destination de la Belgique. En 1947, 340.000 têtes de bovins ont produit 4.400 tonnes de lait, 75 tonnes de beurre et 15 tonnes de fromage.

En 1959, le Congo a produit 1.500.000 tonnes de farine de manioc, ce qui le classait jusqu'à cette date, parmi les dix premiers pays producteurs mondiaux de manioc. Il a aussi produit 1.590.000 tonnes de bananes, 560.000 tonnes de maïs, 250.000 tonnes de paddy (Riz non décortiqué), 15.000 tonnes de caoutchouc, 1.500 tonnes d'écorces de quinquina, 30.000 tonnes de sucre, 39.000 tonnes de production globale de café (robusta et arabica), 143.000 tonnes de coton-graine... Le Congo a exporté 297 tonnes de miel en 1947... En 1948, les cultures d'exportation représentaient 48 % de la valeur totale des exportations .

En 1953, par exemple, le Congo assurait 20% des importations totales belges des produits agricoles, dont 96% des importations belges d'huile de palme, 97% des noix de palme, 41% du caoutchouc, 15% du coton, 12% du café et 11% pour le cacao...

Hélas, avec l'accession du pays à l'indépendance, commence une descente aux enfers qui n'en finit pas. Dès la fin de l'année 1960, la production moyenne du maïs ainsi que sa surface moyenne cultivée ont baissé respectivement de l'ordre de 75% et de 96%. Dès 1961, la République Démocratique du Congo a cessé d'exporter le maïs et en est devenu, depuis, importateur.

Les études les plus sérieuses estiment qu'à la fin de cette année 2020, le déficit de la balance commerciale agricole atteindra 90% contre 60% en 2015. Une sombre perspective quand on sait que la RDC qui totalise environ 80 millions de personnes aujourd'hui, hébergera plus de 100 millions d'habitants en 2030 et 140 millions en 2050.

Il y a donc un impératif de l'état d'urgence agricole... La RDC doit décidément sortir du cycle d'éternel recommencement qui fait de nous des Sisyphe travaillant éternellement à remonter une roche agricole croulante.

Il faut changer le mode opératoire

Tous les problèmes auxquels la société congolaise se trouve confrontée aujourd'hui – qu'ils soient moraux, sociaux, économiques ou politiques – restent issus de la crise de la faim. Comme le montre ce tableau ci-après, les plans, projets, programmes et initiatives s'amoncellent, dans le domaine crucial de l'agriculture, mais la faim ne cesse de gagner du terrain.

Tableau 1 : Echecs de la réflexion stratégique et d'action méthodique en agriculture

Nr	Période	Projet – Programme – Plan
1	31/12/1965	Le Prés. Mobutu lance l'opération « Retrouvons les manches - <i>Salongo alinga mosala</i> »
2	1966-1977	« Plan Nguvulu de relance agricole », établi par l'I.R.E.S. (Institut des Recherches Économiques et Sociales) à la demande de Mr Nguvulu, alors Haut-Commissaire au Plan et à la Reconstruction.
3	31/12/1967	Le Président Mobutu décrète 1968 « année de l'agriculture » et met en place le système de carnet de production agricole par province, par ville et par village.
4	5/12/1972	Devant le Conseil Législatif National (Parlement), Mobutu proclame « l'indépendance du ventre » et lance deux opérations « <i>Moto na moto alona</i> » et « <i>Moto na moto abongisa</i> »
5	30/12/1973	Devant le Conseil législatif à N'Sele, Mobutu décrète la « Zaïrianisation », en disant : « à partir d'aujourd'hui, les plantations, les élevages, les fermes... reviennent aux Zaïrois ».
6	25/11/1975	Mobutu met en place le « Comité de Production Agricole », présidé par lui-même, et créé la SOFIDAG (Société de Financement du Développement Agricole). Objectif : « l'indépendance du ventre pour tous ».
7	1966-1972	Plan intérimaire de relance agricole
8	5 septembre 1980	Ordonnance-loi de lancement du « Plan Mobutu ». Objectifs : accroissement de la production vivrière, promotion des cultures destinées à l'exportation, l'amélioration du niveau de vie des populations rurales et remise en état de routes et pistes de desserte agricole.
9	1980-1981	Programme agricole minimum (PAM)
10	1982-1984	Plan de relance agricole et création de la « Banque de Crédit Agricole » par l'ordonnance n°82/162 du 21 octobre 1982
11	5/12/1984	Décision d'Etat n°51/CC/86 du Comité Central du Mouvement Populaire de la Révolution : « mobilisation générale pour la production agricole, priorité des priorités »
	1982-1984	Plan de relance agricole
12	1983 – 1985	Programme d'Investissement Publics (PRINT). Objectif : développement de la production agricole par les coopératives.
13	1986-1990	Plan quinquennal de développement économique et social
14	1987-1990	Programme d'autosuffisance alimentaire (PRAAL)
15	1991-2000	Plan directeur du développement agricole et rural
16	15 octobre 1997	Création du Service National, en abrégé « S.N » - Création des centres de production agricole et d'appui à la reconstruction nationale par les jeunes.
17	1997-2001	Programme national de relance du secteur agricole et rural (PNSAR)
18	1999	Adoption du Programme national d'urgence de renforcement des capacités (PNURC)
19	2000-2003	Programme d'urgence d'autosuffisance alimentaire (PUAA)
20	2000-2003	Programme triennal d'appui aux producteurs du secteur agricole
21	2002-2003	Actions prioritaires d'urgence (APU)
22	2003	Document intérimaire de stratégie de réduction de pauvreté (DSRP)
23	2000-2006	Programme multisectoriel d'urgence de reconstruction et de réhabilitation (PMURR)
24	17 septembre 2003	Adhésion à la « Déclaration de Maputo » portant allocation chaque année d'au moins 10% des budgets nationaux à la mise en œuvre des politiques saines de développement agricole et rural (agriculture, élevage et pêche)

25	2003-2014	Programme Indicatif National (PIN-9 ^{ème} FED septembre 2003 PIN-10 ^{ème} FED octobre 2008/ Pin-11 ^{ème} FED juin 2014)
26	2005	Programme d'Appui à la Réhabilitation du Secteur Agricole et Rural (PARSAR)
27	2006 - 2010	1 ^{er} Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR 1).
28	2008-2012	Projet de Réhabilitation du Secteur Agricole et Rural (PRESAR), l'objectif prioritaire est de lutter durablement contre la pauvreté, qui touche la majorité de la population congolaise
29	Du 19 au 20 mars 2004	Table ronde sur l'agriculture et sécurité alimentaire en RDC, avec l'appui du Royaume de Belgique et de la FAO
30	Mai 2006	Forum sur le Développement Agricole et mise en place de la Note de Politique Agricole
31	2004-2007	Programme minimum de partenariat pour la transition et la relance (PMPTR) définies par le gouvernement de la RDC avec l'appui des bailleurs de fonds
32	Avril 2010	Adoption de la Stratégie sectorielle de l'agriculture et du développement rural (SSADR)
33	2010 – 2013	Programme Indicatif de Coopération (PIC)
34	Du 07 au 08 juin 2010	lancement en RDC du « Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique » (PDDAA), avec l'appui du COMESA (Marché Commun des Etats d'Afrique de l'Est et Australe)
35	2011-2015	2 ^{ème} Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR 2)
37	2011-2017	Projet d'appui au développement des infrastructures rurales (PADIR). Amélioration de la sécurité alimentaire et réduction de la pauvreté à travers la réhabilitation des infrastructures rurales
38	2013-2020	Programme national d'investissement agricole (PNIA)
39	15 juillet 2014	lancement officiel du projet pilote du Parc agroalimentaire de <u>Bukanga Lonzo</u> dans la province du Bandundu : 800 Km2 d'exploitation, fer-de-lance de 22 autres parcs agro-industriels dans le pays pour couvrir 1000 à 150. 000 ha d'exploitation agro-industrielle. Trois ans après : échec total. En mai 2018, la société « <u>africom</u> », partenaire sud-africain du projet a déposé une réclamation de près de 20 millions de dollars devant la Cour internationale d'arbitrage de Paris.
40	14 mars 2014	Après les projets PRAPE à l'Equateur, PRAPO en province Orientale et PIRAM dans le Maniema, le Fonds international du développement agricole (FIDA) lance son quatrième projet en RD Congo, le PPAKIN, au Bas-Congo et au Bandundu
41	26 avril 2014	lancement du Projet de développement des pôles de croissance (PDPC)
42	Octobre 2015	Projet d'appui à la réhabilitation et à la relance du secteur agricole (PARRSA), avec l'appui de la Banque Mondiale.
43	Juin 2019	Plan National de Relance Agricole (PNRA) – Budget du Plan : 4,4 milliards de dollars pour une durée de trois ans.

Une question s'impose donc : « Pourquoi tous ces plans, projets, initiatives, opérations et programmes de relance agricole ont échoué ? »

Depuis 40 ans, la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial de cacao, avec une production moyenne annuelle de 1.200.000 tonnes, soit 41% de l'offre mondiale. Cette production cacaotière mobilise près de 1 million de producteurs ivoiriens, fournit 14% du PIB de l'économie ivoirienne, représente 40 % de recettes d'exportation, finance 10% du budget de l'Etat, et plus de 6.000.000 de personnes vivent directement des revenus tirés de la production du cacao.

Comble des paradoxes, les plants du cacao qui sont à la base du boom cacaoyer ivoirien viennent du Centre de Recherche Agronomique de Yangambi, à 100 km à l'ouest de Kisangani, au nord-est de la RDC. Ce Centre était, jusqu'en 1964, le plus grand centre de recherche en agronomie tropicale du monde. Aujourd'hui, la République Démocratique du Congo est réduite au rang d'un tout petit producteur de cacao, avec seulement 6 000 tonnes de cacao produites chaque année, en dépit d'un potentiel de production de loin plus important que celui de la Côte d'Ivoire.

Deuxième grand paradoxe : le boom de la production du palmier à huile en Malaisie est également dû à des plants mis au point en République Démocratique du Congo, toujours au Centre de Recherche Agronomique de Yangambi.

Aujourd'hui, la Malaisie est l'un des plus grands producteurs et exportateurs d'huile de palme dans le monde, avec près de 16,5 millions de tonnes exportées en 2018, soit 39 % de la production mondiale. Le palmier à huile fait vivre plus de 500 000 familles malaisiennes, représente 11 % du produit intérieur brut (PIB) malaisien et se cultive sur cinq millions d'hectares de plantations.

Si en 1960, la RDC produisait autour de 270.000 tonnes d'huile de palme l'an, et était le premier exportateur d'huile de palme en Afrique et le deuxième dans le monde, avec environ 170.000 tonnes exportées, cette production oscille aujourd'hui autour de 50.000 tonnes seulement.

La vérité qu'il faut oser affronter aujourd'hui est que la République Démocratique du Congo n'est plus au bord du gouffre. Notre pays est au fond du gouffre. Les gouvernements se succèdent et tous se cantonnent à des vieux outils agronomiques inopérants et à des vieilles solutions agro-pastorales infertiles, qui se montrent chaque fois incapables de mettre un terme à la faim, à la malnutrition, et plus généralement à l'insécurité alimentaire nationale.

Que faut-il alors préconiser pour changer cette réalité qui, davantage, hypothèque un avenir déjà incertain ? À l'évidence, les méthodes pour penser la révolution agricole et les stratégies opérationnelles pour gérer une production agricole décisive nécessitent une révolution radicale des pratiques et des processus de production agro-pastorale.

Nourrir la population est ce qui fait la raison d'être d'un Etat. Ainsi, la question de la faim et de l'agriculture mérite d'être posée à son niveau le plus adéquat, celui du sens de l'Etat. Autrement dit : le sens du service public au regard de l'intérêt national.

Ce niveau n'exclut pas l'action privée, ni n'évacue les enjeux économiques de la production agricole, mais pose en première exigence, la question du volontarisme étatique et les ambitions des dirigeants pour le bien-vivre ensemble national. Cette affirmation invite à poser la question du sens de l'Etat en RDC par le prisme de la capacité des institutions de la République à vaincre la faim, la malnutrition et l'extrême pauvreté de masse.

En rompant avec l'économie paléolithique de la chasse et de la cueillette, il y a 10.000 ans, nos lointains ancêtres ont inventé l'Etat par la sédentarisation, d'où ont émergé la socialisation progressive des peuples, l'invention des outils, les religions, les arts, les professions, les hiérarchies sociales... mais surtout l'agriculture et l'élevage.

Ainsi, l'histoire de l'humanité coïncide avec l'histoire de l'agriculture qui nourrit les évolutions civilisationnelles, étant donné que c'est en travaillant la terre que les sociétés humaines soutiennent la complexité progressive de leur existence. D'ailleurs, la croissance économique n'est qu'un système dialectique où les besoins requièrent le travail ainsi que l'organisation sociale, et débouchent sur des inventions qui, elles-mêmes, appellent des améliorations, des ajustements, des innovations ou d'autres inventions qui ramènent toujours à l'activité de la terre.

Par conséquent, la force agricole détermine la force de chaque Etat comme la faillite de la production agricole est le miroir de la faillite des Etats. Aussi, étant donné que la sécurité nationale dépend de la sécurité alimentaire, les moyens dont dispose un Etat pour nourrir sa population constituent le nerf moteur de la souveraineté nationale, et conditionnent le positionnement de la République dans le concert des nations.

Qu'on le veuille ou non, la crise de la pandémie de coronavirus a créé les conditions d'un renouveau sociétal tous azimuts. C'est l'occasion ou jamais de prendre des distances radicales avec le monde d'hier, faire peau neuve, rétablir l'Etat dans son rôle de protecteur de la nation, et engager une dynamique guerrière dans la façon de faire l'agriculture et de produire les aliments.

Aux grands maux les grands remèdes : déclarons la guerre contre la faim. Comment faudrait-il s'y prendre? Il n'y a pas trente-six solutions : militarisons la production agricole !

Une Force Militaire Agricole dans l'armée

L'enjeu est de créer, au-delà des trois principales forces qui structurent l'armée congolaise, à savoir la « Force terrestre », la « Force aérienne » et la « Force navale », une quatrième force : la « **Force Militaire Agricole** ». Ses missions seront : préparer et assurer en tout temps et en toutes circonstances la sécurité alimentaire nationale ; être le bras armé de l'autosuffisance alimentaire nationale et la « cheville ouvrière » de l'entrepreneuriat agricole national; défendre la partie contre toute forme de famine ; et entreprendre un développement agricole martial, sous le commandement de la théorie de l'autodétermination nationale.

En s'appuyant sur des agriculteurs militairement organisés ou des militaires organisés en agriculteurs, la militarisation de l'agriculture permettra non seulement d'expérimenter une façon totalement inédite d'assurer le développement de la production agro-pastorale, mais aussi et surtout, de construire les fondements d'une économie agricole qui nourrit le peuple tout en protégeant la nation.

Du camp militaire au Village Agro-Militaire (VAM)

La perméabilité de toutes les 9 frontières de la RDC, laquelle favorise des mouvements transfrontaliers maffieux, bellicistes ou terroristes, tels que les incursions de la SPLA, de la LRA, du FDLR, de l'ADF-NALU, des MBORORO, etc., constitue un défi majeur qui menace sérieusement la sécurité et l'intégrité du pays. Mais aussi, les vastes espaces inoccupés le long des frontières s'offrent en lieux de retranchement des groupes incontrôlés internes et externes qui d'ores et déjà mettent à mal la sécurité des populations congolaises.

Ainsi, pour répondre énergiquement et durablement à cette absence quasi récurrente de la présence humaine autochtone aux frontières, et relever le défi du peuplement stratégique des espaces nationaux sensibles inhabités ou abandonnés, les Villages Agro-Militaires (VAM) formeront la première ceinture de la défense des frontières de la République. Chaque Village Agro-Militaire sera bifonctionnel : à la fois regroupement militaire opérationnel et regroupement professionnel agricole.

En militaires réguliers des FARDC, tous les soldats des VAM s'entraînent afin d'être prêts le jour où ils devront aller en mission avec les forces régulières, autant ils travaillent comme des vrais professionnels de l'agriculture, en entretenant une culture de travail à la hussarde , comme « gardes-frontières» et «soldats agricoles».

Chaque Village Agro-Militaire est donc un « Bataillon Agricole de Défense Avancée du Congo », dont le commandant – Chef du VAM –est un officier supérieur, chef des cultures.

Celui-ci devra à la fois être Commandant de « Bataillon de Vigie Militaire et d'Alerte, chargé d'observation et de surveillance des frontières», et un Moniteur Agricole.

Le Commandement du Village Agro-Militaire devra donc être compétent pour administrer une vie de « Bataillon » dorénavant en phase avec les exigences de productivité agropastorale intensive.

Le VAM, regroupant entre 300 et 1 200 soldats agricoles, est structuré en plusieurs compagnies de cultures et de métiers. Il sera organisé sur la base de la propriété commune des biens, préconisant le travail individuel, mais axé sur la coopérativité dans les différents domaines de la production, de la consommation, de l'éducation, de la culture et de la vie sociale.

Chaque VAM va fonctionner selon le principe que tous les revenus générés par ses Agri-Soldats soient versés dans un compte commun, auprès de la Banque Militaire du Développement Agricole et Rural (BAMDAR). Ces revenus serviront au fonctionnement du VAM, à faire des investissements et à assurer une prime salariale à tous les membres du VAM (selon la taille des familles, pondéré par les primes de responsabilité) et ce, indépendamment de leur emploi ou de leur position.

En matière d'éducation, tous les enfants auront les mêmes chances, les mêmes droits et les mêmes devoirs. Le VAM sera régi par un système participatif direct dans la discipline militaire : tout le monde devra participer directement aux questions touchant à la vie de la communauté.

Chaque VAM sera structuré de manière à être entièrement autonome, l'esprit d'entreprise communautaire ainsi que l'éthique du travail jouant un rôle majeur. Chaque membre doit avoir son domicile permanent au sein du VAM. Il doit, d'une part, mettre sa force de travail et son savoir-faire à la disposition de son VAM, et procéder, chaque jour, chaque heure, en tant que militaire, à la surveillance du territoire national à partir de son VAM (patrouille de surveillance du territoire, dispositifs de recherche et de renseignement, missions de sécurité publique, etc.).

Tous les VAM seront conçus sur un même modèle : au centre, les édifices communs tels que la cantine, un auditorium, les écoles, le petit périmètre de commerce, des bureaux et bibliothèque, entourés par des jardins et les maisons de leurs membres. Légèrement décentrés seront installés les bâtiments et les équipements sportifs, les champs, les vergers, les fermes, les entrepôts, et les bâtiments industriels enfin se trouveront à la périphérie.

Tout sera fait pour que cet espace géographique axial abrite des aménagements adéquats d'entraînement militaire, d'encadrement professionnel et de stimulation du travail productif, où devront se dérouler, de façon holistique, les activités de développement agro-pastoral touchant tous les secteurs de base de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de la foresterie, de l'agro-industrie et des infrastructures socio-économiques capables de transformer la vie du « Bataillon Agricole » en socle de la dynamique du développement intégral du pays.

N.B. Chaque VAM sera soumis à la « Somme de Production », par saison agricole, en guise de feuille de route saisonnière des obligations productives, édictée par l'Etat-Major de la « Force Agricole Militaire ».

Le Régiment est un « Groupement Agro-Militaire » (GAM)

Le Groupement Agro-Militaire a vocation de fédérer et de regrouper l'ensemble des acteurs des « Villages Agro-Militaires » du Groupement, pour mieux planifier le cycle cultural entre lesdits VAM, et définir un système de culture cohérent, harmonieux et enthousiasmant.

Le GAM gère et rassemble, au sein d'un seul et même lieu, l'ensemble des produits et des services dont les VAM ont besoin pour développer durablement leurs diverses activités, et ce, en couvrant l'ensemble des segments de la chaîne de valeur agro-pastorale.

Le cheftonat du GAM ou l'état-major du « Régiment agricole » est un commandement de planification agro-pastorale stratégique, constitué d'un colonel mais aussi du capitaine qui lui est adjoint, de l'officier payeur ou lieutenant de détail, du lieutenant officier d'approvisionnement, du médecin-major chef du service, du lieutenant porte-drapeau et du chef de vie culturelle. Ils ont mission de faciliter l'accessibilité des services agricoles divers et des équipements ruraux dans une optique d'équité territoriale.

Le Colonel, Chef du GAM et son adjoint, sont des « Agro-Planificateurs ». Ils s'assurent que toutes les activités secondaires et tertiaires relevant de l'agriculture sont prises en considération dans le plan général des activités agro-pastorales des VAM. En fonction de cette position agricole, ils engagent des actions d'amélioration de la desserte rurale de base sur le territoire commun du GAM. Ainsi, chaque « Régiment agricole » devra abriter une « **Centrale Agricole Générale du Régiment** » (CAGR).

La mission de la CAGR est de répondre aux défis auxquels les « Bataillons agricoles » sont confrontés au quotidien. Des espaces par maisons thématiques y seront aménagés, à savoir : « Maison d'intrants agricoles », « Maison de matériels agricoles et petits outillages », « Comptoir de services de formation », « Bureau de services financiers et assurantiels », « Local de vétérinaires », « Maison du Fermier Combattant », « Bureau du service de mise en relation avec le marché », etc.

L'objectif du GAGR est notamment de :

- Faciliter la coopération entre tous les acteurs de la chaîne de valeur agro-pastorale du « Régiment agricole » ;
- Garantir l'accessibilité des intrants agricoles, des divers autres produits liés à l'agriculture, à l'élevage et à la pêche, ainsi que des équipements, mais aussi l'accès aux financements et à la formation ;
- Promouvoir la mécanisation, l'innovation, la solidarité productive locale, les valeurs d'excellence avec des produits et des services de qualité/à forte valeur ajoutée ;
- Développer la diffusion des bonnes pratiques agricoles, facteur clé du développement du secteur ;
- Contribuer à la structuration des filières agricoles militaires, en couvrant l'ensemble des segments de la chaîne de valeur agricole, des intrants à la mise en relation avec le marché, en passant par les équipements agricoles, la formation et les services financiers.

La « Brigade » est un « District Agro-industriel Militaire » (DAIM)

C'est au niveau de la « Brigade Agro-Industrielle » que devront s'élaborer les programmes de développement rural fondés sur les besoins des VAM, et portant sur les cinq priorités suivantes:

- favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales civiles;
- améliorer la viabilité et la compétitivité de tous les types d'agriculture, et promouvoir les technologies agricoles innovantes et la gestion durable des forêts;
- promouvoir l'organisation de la chaîne de production agro-alimentaire industrielle (recherche, usines de conservation et de conditionnement, etc.), le bien-être des animaux et la gestion des risques dans l'agriculture;

- restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie;
- promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales civiles.

La mission du « District Agro-industriel Militaire » est d'accompagner de manière concrète la mutation économique aussi bien des territoires ruraux civils que des VAM. Il tient compte de leur diversité et veille à adapter les outils à la situation particulière de chaque territoire et de chaque VAM.

Chaque DAIM est armé d'une « Directive relative au développement des VAM et des territoires ruraux civils. Cette « Directive » renferme les possibilités d'intervention de la « Force Agricole Militaire » sur quatre axes stratégiques :

1. l'amélioration de la productivité des secteurs agricole et forestier ;
2. l'amélioration de la gestion des espaces ruraux civils et des VAM;
3. la diversification de l'économie rurale et la qualité de vie en milieu rural et au niveau de chaque VAM;
4. la mise en œuvre de stratégies de développement agro-pastoral des territoires ruraux. L'objectif est la mise en mouvement d'une politique de cohésion agricole, économique, sociale et territoriale, qui améliore la compétitivité de tous les villages, de tous les territoires ainsi que de tous les VAM, à travers les différentes grandes priorités ci-contre :
 - L'économie de la connaissance agro-pastorale et de la mécanisation des activités agricoles ;
 - L'amélioration des conditions d'accès aux services et aux équipements modernes en milieu rural (logements convenables, éducation, emplois, santé, services énergétiques abordables, desserte en téléphonie mobile et en Internet haut-débit, etc.)
 - Le renforcement des capacités professionnelles des populations rurales afin qu'elles puissent prendre en charge les actions en faveur de leur propre développement;
 - Le soutien aux activités civiles génératrices de revenu dans les secteurs de la production, de la transformation et de la commercialisation des biens alimentaires;
 - L'accroissement des productions végétale, pastorale et halieutique par l'introduction de variétés améliorées adaptées et l'approvisionnement en intrants ;
 - La sécurisation des productions par la maîtrise de l'eau, la gestion de la fertilité des sols, la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles;
 - L'amélioration du système de séchage et stockage des céréales en particulier mais surtout de tous les biens alimentaires ;
 - La facilitation de l'accès des populations rurales aux services et produits financiers adaptés à leurs besoins ;
 - L'amélioration de la maîtrise technique des productions, de la gestion économique et de l'accès à l'innovation ;
 - Le renforcement des capacités de production et de valorisation des produits des exploitations agro-pastorales familiales ou communautaires...

Le Général de Brigade, commandant du DAIM, devra être un Ingénieur Agronome. C'est-à-dire : un Développeur agricole.

Une Plate-forme d'Incubateurs Militaires Agro-Alimentaires

La plate-forme est un plateau d'intégration dans la profession agricole et dans le réseau agro-pastoral local. Sa mission : intégrer l'aspirant agriculteur militaire ou civil dans une spécialité agricole donnée, à travers les structures de l'Incubateur du « DAIM ».

Il s'agit, pour l'Incubateur militaire, en définissant un parcours d'apprentissage, d'accompagner le soldat couvé ou le civil en apprentissage agro-pastoral militaire, à l'acquisition des compétences par le vécu de cette expérience, et ainsi, de le guider progressivement vers l'entrepreneuriat paramilitaire agro-pastoral.

Le porteur de projet agricole, soldat ou civil couvé à la hussarde, reçoit une formation dans plusieurs domaines à savoir : maraîchage, arboriculture, grande culture (arachides, riz, maïs...), aviculture, embouche, production laitière, apiculture, pisciculture, action agricole collective, maniement des engins agricoles, gestion financière d'une exploitation agricole, etc.

L'Incubateur comprendra trois volets : une terre-école, un service de maillage entre agriculteurs en activité et aspirants agriculteurs, ainsi qu'un service d'accompagnement global de projets agricoles. Il offrira aux aspirants et aux producteurs agricoles une assistance technique sur le terrain ainsi que de l'encadrement paramilitaire, ce qui les aidera à consolider leurs compétences et leurs aptitudes en agriculture militaire.

La terre-école proposera aux intéressés la location de parcelles de culture et d'équipements ainsi que l'accès à une serre. Les futurs entrepreneurs agricoles paramilitaires pourront bénéficier d'un accompagnement technique, d'un suivi au champ, d'un appui dans l'élaboration de leur plan d'affaires et d'un encadrement par un comité d'experts du DAIM afin de mener leur projet à terme.

Le Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise Agricole Paramilitaire (CAPEAP)

Le CAPEAP est un outil de croisement d'itinéraires : celui de l'agriculteur civil qui sollicite l'appui des structures militaires agricoles et celui du militaire qui ambitionne l'entrepreneuriat agricole autonome. Ils forment tous le corps des réservistes de la « Force Agricole Militaire ».

Le CAPEAP permet de contractualiser l'entrée du futur réserviste - porteur de projet- dans l'incubation du DAIM. C'est un contrat par lequel la structure d'incubation s'engage à fournir au bénéficiaire un programme d'actions en mettant à disposition un appui pédagogique, des moyens logistiques, des conseils personnalisés et la formation paramilitaire. L'incubation comprendra généralement un appui à :

- La clarification du projet (finalités, composantes...) et la réalisation d'étude économique prévisionnelle, demande de financement ou d'accès à la surface à exploiter, demande de crédit-équipement, etc. ;
- La définition des besoins de formation et d'acquisition de compétences complémentaires ;
- L'insertion des porteurs de projet dans leur environnement professionnel par la mise en relation avec un réseau de professionnels notamment par le recours au tutorat d'agriculteurs militaires et l'accès à divers ressources de la « Force Agricole Militaire » (données techniques et commerciales, débouchés, annonces de foncier...).

A ce titre, chaque DAIM devra développer un réseau de paysans-ressources pour apporter systématiquement un soutien aux porteurs de projet (sur le plan technique, choix des équipements, de la terre, etc.), mais aussi une bibliothèque participative en libre accès regroupant des ouvrages sur l'agriculture. L'incubation peut aussi privilégier une dynamique collective (groupe de travail ou formation rassemblant plusieurs porteurs de projet) jusqu'à parfois même favoriser l'entrepreneuriat collectif, l'entraide ou toutes autres formes d'agriculture paramilitaire de groupe.

L'Etat-Major de la « Force Agricole Militaire »

Dirigé par un général, qui portera le titre de commandant de force, assisté d'un chef d'état-major et de trois sous-chefs d'état-major, l'Etat-Major de la « Force Agricole Militaire » sera subdivisé en Cinq unités spécialisées, chacune gérée par un officier supérieur ou général, à savoir :

1. L'Unité des Etudes et de Planification Agricole Stratégique (UEPA) ;
2. L'Unité des Statistiques Agricoles et de l'Information sur les Produits Agricoles Congolais (USAIPAC) ;
3. L'Unité de Recherche Agronomique Militaire (URAM) ;
4. L'Unité de l'Agro-Industrialisation et de la Sécurité Alimentaire Nationale (UAISAN) ;
5. L'Unité du Génie Agricole Militaire (UGAM). Cette unité aura en son sein un « Corps d'ingénieurs militaires d'infrastructures et de machines agricoles (CIMIMA).
6. Le domaine d'application du CIMIMA sera très vaste. Il comprendra notamment :
 - le gros œuvre agricole en général, quel que soit le type de construction ou d'aménagement des infrastructures agricoles (infrastructures d'élevage, aménagement et gestion des points d'eau, installation de l'hydraulique villageoise et pastorale, création d'opportunités locales d'énergie solaire, éolienne ou hydraulique ou mix-énergie, etc.). Ce domaine recouvre deux catégories distinctes : le dimensionnement d'une structure nouvelle, et la réhabilitation d'une structure existante, appelé aussi conservation d'ouvrages existants (expertise et/ou projet d'intervention) ;
 - les constructions industrielles : usines, entrepôts, réservoirs, etc. ;
 - les infrastructures de transport : routes, voies ferrées, ouvrages d'art, canaux, ports, tunnels, ponceaux pour la mobilité rurale, etc. ;
 - les constructions hydrauliques : barrages, digues, jetées, etc. ;
 - Réglementation des boisements, c'est-à-dire des semis, plantations et replantations d'essences forestières pour une meilleure répartition des terres entre l'agriculture, la forêt, les habitations, les espaces de loisirs et la préservation des milieux naturels et des paysages remarquables;
 - Construction des micro-infrastructures socio-économiques communautaires (marchés, magasins de stockage, centres de santé, etc.) ;
 - Mise en valeur des terres incultes ou sous-exploitées et gestion stratégique des ressources naturelles.

L'Etat-Major de la « Force Agricole Militaire » va élaborer et gérer le «Programme de Sécurité Alimentaire Nationale », déclinés en divers programmes et projets ci-après :

<i>Programme Militaire de Développement des Racines et Tubercules</i>
<i>Programme Militaire d'amélioration des performances des exploitations agropastorales</i>
<i>Programme Militaire de Rénovation et de Développement de la Formation professionnelle dans les secteurs de l'Agriculture et de l'Elevage</i>
<i>Programme Militaire de Développement de la filière bovine par l'aide à la génétique, la transplantation embryonnaire et l'engraissement. Objectif : améliorer la qualité génétique des animaux, des produits issus de l'élevage, pérenniser les productions, notamment par l'augmentation de leur valeur ajoutée.</i>
<i>Programme Militaire d'Essor de l'élevage ovin par l'augmentation du cheptel de souche et son amélioration génétique. Objectif : améliorer la qualité génétique des élevages, augmenter et pérenniser les troupeaux ovins.</i>
<i>Projet Militaire d'Appui au Développement des Filières Vivrières Congolaises</i>
<i>Programme Militaire de Développement de la Filière Maïs</i>
<i>Programme Militaire de Développement de la Filière Banane Plantain</i>
<i>Programme Militaire d'Appui au Développement des Filières Champignons et Insectes Comestibles</i>
<i>Programme Militaire de Développement de la pêche et d'exploitation industrielle des ressources halieutiques</i>
<i>Programme Militaire de Maîtrise Optimale du Système de Stockage Céréalié</i>
<i>Programme Militaire de relance de la Riziculture congolaise</i>
<i>Programme Militaire de Relance de la Filière Arbre fruitier et du développement de l'industrie nationale du jus de fruit.</i>
<i>Programme Militaire de Relance des Filières Cacao - Café – Coton</i>
<i>Programme Militaire de Développement de la Filière Légumineuse à Graines</i>
<i>Programme Militaire de Développement des Palmeraies Villageoises</i>
<i>Programme Militaire de Vulgarisation et de Recherche Agricole</i>
<i>Projet Militaire de Relance des Filières Pomme de terre et Haricot du Congo</i>
<i>Programme Militaire de Développement des Plantations Villageoises d'Hévéa</i>
<i>Programme Militaire de Maîtrise Semencière Nationale</i>
<i>Programme Militaire de Diffusion des Informations Phytosanitaires sur la Protection Intégrée des Cultures</i>
<i>Programme Militaire de Fourniture des Engrais, etc.</i>

Trois dispositifs stratégiques de la « Force Agricole Militaire »

1. Création de la « **Banque Militaire du Développement Agricole et Rural** » (BAMDAR). Missions principales : le développement du secteur agricole et la promotion du monde rural. Elle devra être la première banque à réseau militaire au niveau national, avec une agence dans chaque Territoire, soit 145 agences, et 26 directions provinciales (une direction dans chaque Chef-lieu de province).
2. Création de la « **Grande Ecole Agricole Militaire** », pour former les agri-soldats (AS ou soldats agriculteurs) et les officiers ingénieurs agroalimentaires (OIA). Le défi consiste à mettre en place un système d'enseignement qui repose stratégiquement sur l'éthique martiale et la discipline militaire, en vue de rattraper à la hussarde notre retard sur les savoirs et savoir-faire nécessaires à l'essor décisif des activités agroalimentaires. C'est-à-dire : du travail de la terre à la fabrication des engins agricoles, en passant par la recherche agroalimentaire, l'intelligence de construction des ponts et chaussées, ainsi que tous les métiers vitaux à la réalisation du bien-vivre national.
3. Mise sur pied d'une « **Unité Spéciale de la Force Agricole Militaire** » chargée de l'aménagement et de l'entretien des étangs de pisciculture, de fabrication des navires de pêche ainsi que de conception, de construction et des modifications des ports et sites de débarquement pour les navires de pêche.

Deux niveaux de formations

1. Formations pour l'Agri-Soldat (AS)

Il s'agit des formations techniques et économiques de base, théoriques et pratiques, utiles pour comprendre le fonctionnement d'une exploitation agricole. A travers le principal diplôme, qui est le CAPA (Certificat d'Aptitude Professionnelle en Agriculture), l'agri-soldat pourra :

- Réaliser des opérations de culture de plein champ (labour, semis, épandage, récolte);
- Utiliser et entretenir les machines agricoles ;
- Assurer la maintenance de l'équipement et des installations agricoles ;
- Optimiser la production de fourrages ;
- Distribuer manuellement ou à l'aide de machines spécifiques les rations alimentaires appropriées aux animaux ;
- Surveiller les femelles en gestation et participer au vêlage;
- Veiller au bon comportement du troupeau, détecter et traiter les maladies courantes;
- Transformer les produits de la ferme ;
- Participer aux activités annexes de l'exploitation (préparation des sols, opérations post récolte, collecte, séchage et stockage des céréales, conditionnement...); Etc.

2. Formations pour l'Agri-Officier (AO)

L'enseignement agro-militaire supérieur aura vocation à former des ingénieurs spécialisés dans les domaines de l'agronomie, de l'agriculture, des industries agricoles et alimentaires, de la forêt

et du bois, de l'environnement, de l'eau, de l'horticulture et du paysage, de la gestion des risques environnementaux et sanitaires, de l'aménagement durable du territoire, et de la médecine vétérinaire.

La particularité de cette « Grande Ecole Agricole Militaire » sera un enseignement de haut niveau, en lien avec la recherche, autour des formations agricoles supérieures ci-après :

- **Le Génie Agricole**

L'acquisition de ce mélange de techniques d'ingénierie et de biologie appliqué au domaine de l'agriculture, aura pour but d'aider l'officier agri-ingénieur à remplir sa mission qui est de mener à bien des projets, par exemple : la conception de machines et de structures agricoles, l'élaboration de méthodes de conservation des sols et de l'eau, l'amélioration de la transformation des produits agricoles, etc.

- **Le Génie Rural**

Cette formation a pour but de rendre l'étudiant capable notamment :

- De réaliser la planification, la conception et la supervision de la construction des systèmes d'irrigation, de drainage, de régularisation et d'utilisation rationnelle des eaux;
- De planifier, concevoir et superviser la construction des bâtiments agricoles et des installations de stockage comme les constructions pour le bétail, les serres, les silos et de manutention de manière générale ;
- De concevoir et évaluer le matériel utilisé pour la préparation du sol, l'ensemencement, la pulvérisation, la récolte et le transport des produits agricoles ;
- De mener des recherches afin de concevoir des nouvelles structures et des nouveaux systèmes novateurs dans les domaines de l'hydraulique et du machinisme agricole ;
- De mener des recherches afin d'élaborer des nouvelles technologies et des nouvelles pratiques de gestion pour la production agricole, qui protègent les ressources environnementales ; etc.

- **Le Génie agro-mécanique**

Pendant cette formation, l'étudiant est initié à connaître les pièces, les composantes, les structures et procédés d'usinage et de fabrication, de même que les avantages et les limites de la machinerie et des équipements agricoles : machines de travail de sol, de récolte, de conservation, d'entreposage, systèmes de traite, d'alimentation, de ventilation, de gestion forestière ou d'aménagement paysager, etc.

- **La formation vétérinaire.**

A l'issue de la cinquième année en formation initiale agro-militaire supérieure, l'étudiant soutient une thèse d'exercice vétérinaire qui donne le titre de Docteur vétérinaire. Autres possibilités : des formations conduisant aux diplômes de spécialisation vétérinaire par la voie professionnelle, correspondant à des certificats d'études approfondies vétérinaires et à des diplômes d'études spécialisées vétérinaires.

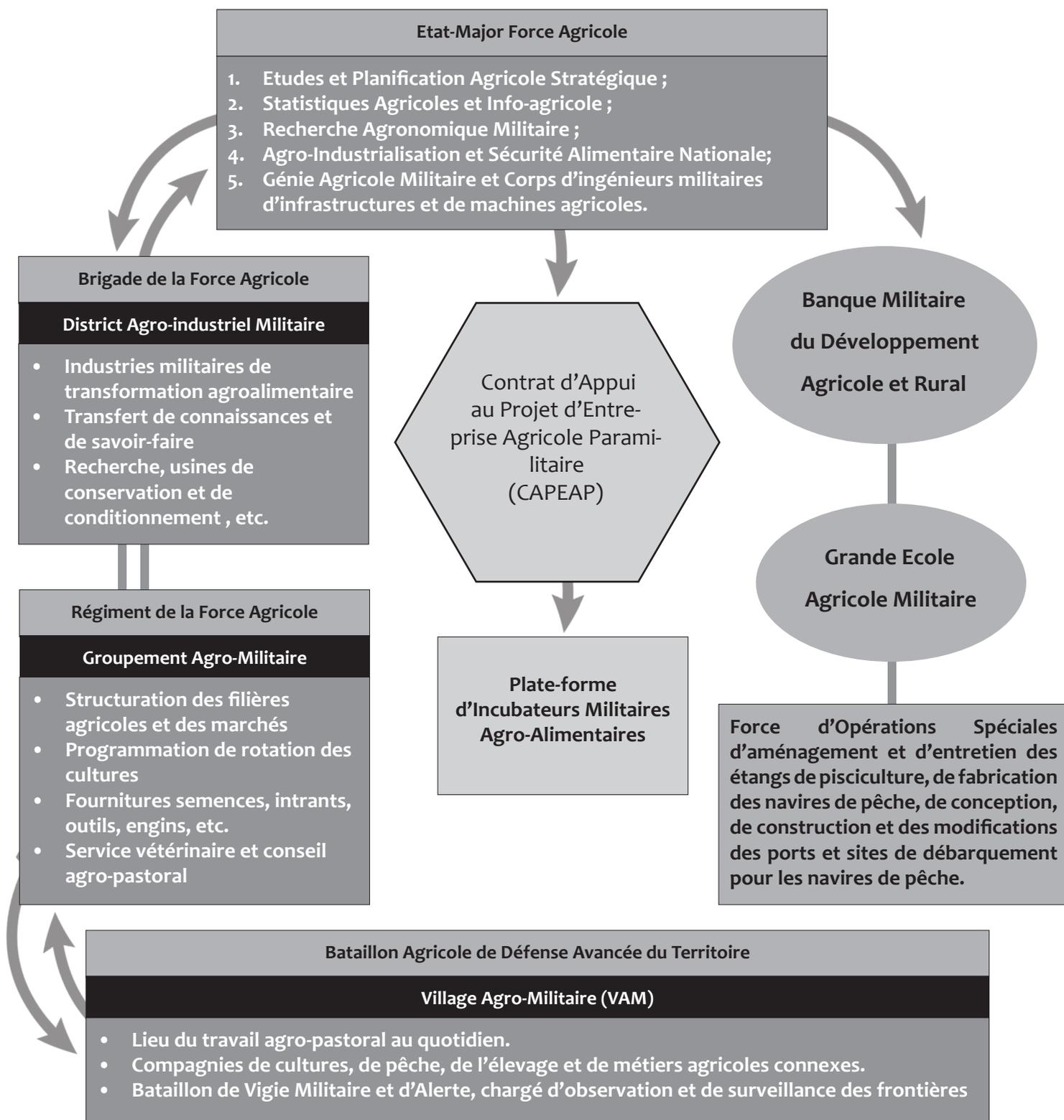
- **Formation paysagiste.**

Cette formation, cruciale pour un pays de paysages, va s'articuler autour d'un enseignement en atelier où les étudiants seront mis en situation de projet et encadrés par des professeurs paysagistes et des professionnels concepteurs. Une autre possibilité d'accès à cette formation sera la validation des acquis de l'expérience et l'apprentissage pratique.

Toute la singularité de ce concept d'enseignement agro-militaire, c'est des programmes des enseignements à la fois théoriques et pratiques, à objectif professionnalisant, délivrés dans un contexte de discipline militaire, chaque étudiant devant développer la conscience qu'il est en apprentissage d'un métier de salut national.

A l'aune de cette militarisation de la production agricole, d'ici cinq ans, la République Démocratique du Congo accomplit sa sécurité alimentaire nationale et devient la première puissance agricole de l'Afrique centrale.

Schéma de structuration de la militarisation de la production agricole





Déclarer la guerre contre la faim
Militariser l'agriculture



Didier MUMENGI
Sénateur et Ecrivain